



Statut professionnel

Les assistantes dentaires se mobilisent

L'Union fédérale des assistantes dentaires (UFAD) a tenu sa première réunion publique le 2 février dernier à Paris. Une audience plus faible qu'attendue, mais une volonté portée comme un étendard : faire reconnaître le statut des assistantes dentaires et les défendre au quotidien. Dominique Munoz, sa présidente, avait des soutiens de poids à la tribune : Bernard Pellat, professeur à Paris Descartes et praticien hospitalier, Jean-Denis Roche, vice-président de l'Union des jeunes chirurgiens dentistes (UJCD) et Dominique Jasseron, présidente du Syndicat National des Chirurgiens-Dentistes des Centres de Santé.

L'UFAD veut reprendre le flambeau de la coordination des assistantes dentaires créée en 2009. Elle fédérait alors toutes les organisations représentantes des assistantes dentaires pour défendre leur inscription dans le Code de la santé publique.

Une inscription
au Code
de la santé
publique
changerait tout

Le texte législatif existe. Défendu par toute la profession, adopté à l'unanimité par le Parlement dans le cadre de la loi Hôpital patient santé territoire (HPST) au printemps 2011, il avait été retoqué par le Conseil constitutionnel à la fin de l'été, non sur le fond mais sur la forme : les sages de la rue Montpensier estimant que son sujet n'avait pas de lien avec l'objet de cette loi. Sous l'impulsion de l'UFAD, le texte a été déposé de nouveau sur le bureau de l'Assemblée nationale le 7 décembre

dernier, sous la forme d'une proposition de loi défendue par deux députés chirurgiens-dentistes, Richard Mallié et Marc Bernier. Il est actuellement en cours d'examen par la Commission des affaires sociales. Une inscription au Code de la santé publique changerait tout. Elle ferait entrer de plain-pied les assistantes dans la famille des paramédicaux, au même titre que les infirmières ou les kinésithérapeutes par exemple.

Cette reconnaissance permettrait de leur donner un vrai statut, refonderait leur cursus, leurs qualifications, en leur donnant un cadre national et aboutirait à terme, à des délégations de tâches (et non de compétences), leur offrant des plans de carrières inexistantes aujourd'hui.

Dominique Munoz espère qu'il sera voté avant les élections présidentielles. « Il faut nous projeter dès à présent dans l'après inscription au Code de la santé et donner une identité collective aux assistantes dentaires, affirme-t-elle. Nous sommes aujourd'hui une profession très disparate. Un organisme commun, "corporatiste" dans le bon sens du terme, permettra de défendre notre métier, contrôler ses évolutions et faire valoir nos droits.

Désormais, l'UFAD réunit toutes les autres associations, même si chacune garde son identité. » L'UFAD en tant que telle regroupe aujourd'hui environ 200 assistantes pour la plupart exerçant en centre de santé. Deux autres associations syndicales soutiennent son action: le Club européen des assistantes dentaires et la Fédération nationale indépendante des syndicats des prothésistes et assistants dentaires (FNISPAD). Le premier, présidé par Martine Comas regroupe environ 300 assistantes exerçant essentiellement dans les cabinets libéraux. La FNISPAD quant à elle représente près de 600 assistants. Elle est pour le moment le seul syndicat représentatif auprès du ministère du Travail qui a en charge la profession. Cela veut dire notamment que sa présidente, Yvonne Marbach, représente, au côté des grandes centrales syndicales, les assistantes dentaires en commission paritaire nationale pour négocier avec les syndicats patronaux ce qui a trait à la formation, l'emploi et aux salaires. Potentiellement, l'UFAD pourrait donc fédérer près de mille assistantes alors que la branche dentaire compterait environ 37000 aides, assistantes dentaires ou secrétaires réceptionnistes selon un rapport l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de juillet 2010. Mille pour 37000. C'est encore peu, mais déjà le début d'une force. Les trois organisations invitent les assistantes à adhérer. « L'impatience est vive dans les cabinets dentaires, note Martine Comas. Il est grand temps que nous voyions notre statut évoluer ».

Plus d'informations

- UFAD

<http://ufad.heberg gratuit.com/>

- FNISPAD

<http://www.syndicassistantesprothesistes.org/index.html>

<http://www.fnispad.com/>

- Le Cercle Européen

<http://www.assistante-dentaire.eu/>

